



Hermenches, le 21 mai 2026

**CONSEIL GÉNÉRAL
1513 HERMENCHES**

Préavis du bureau du Conseil Général d'Hermenches no 01 / 2026

Rétribution des membres du bureau du Conseil Général, des scrutateurs et des commissions. Législature 2026 - 2031

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les rétributions actuelles des membres du bureau du Conseil Général, des scrutateurs et des commissions ont été adaptées pour la dernière fois en juillet 2021.

Nous proposons les adaptations ci-après :

1. Forfaits par séance du Conseil Général, Président et Secrétaire

	Actuel	Nouveau dès 01.07.2026
Président du Conseil	CHF 120.-	CHF 150.-
Secrétaire du Conseil	CHF 180.-	CHF 220.-

Les forfaits par séance comprennent :

- Président = préparation (y compris rdv avec la Municipalité) et déroulement
- Secrétaire = convocations, déroulement, prise et rédaction du procès-verbal

2. Heures effectives des membres du bureau du Conseil Général, des scrutateurs et des commissions.

	Actuel (01.07.2021)	Nouveau dès 01.07.2026
Heures « administratives »	CHF 35.- / heure	CHF 40.- / heure

Les heures effectives sont notées pour les votations et élections, formations, séances de commissions et autres activités particulières du bureau, des scrutateurs et des membres des commissions. Tarif selon indemnités horaires de la Municipalité.

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

Vu le préavis du bureau du Conseil n° 01 / 2026 concernant la rétribution des membres du bureau du Conseil Général, des scrutateurs et des commissions

Ouï le rapport de la commission de gestion sur cet objet,
Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

conformément à l'article 12, cf 14 du règlement du Conseil, d'accepter la modification des rétributions des membres du bureau du Conseil Général, des scrutateurs et des commissions, ceci pour la durée de la législature 2026-2031.

Pour le bureau du Conseil :

Le président :
Jean-Luc Danalet



La secrétaire :
Estelle Borno